Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 39 (2002)

Heft: 1534

Rubrik: Canton de Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La pierre et la femme adultère

oltaire a été convoqué par la défense de Hani Ramadan, au nom du droit de dire cela même que l'on combat. Or la question n'est pas celle du droit d'expression, que personne ne remet en cause, mais celui du contenu acceptable ou non de ce qui a été dit, notamment la justification au nom de la justice divine de la lapidation de la femme adultère. Combattre de telles infamies («Ecrasez l'infâme») a été l'engagement total de Voltaire, le premier à organiser des campagnes d'opinion pour sauver Calas, pour dénoncer la condamnation du chevalier de la Barre à qui l'on arracha la langue avant de le mettre à mort pour blasphème. Voltaire n'a cessé de souligner l'absurdité d'une interprétation littérale de livres décrétés saints et de la

parole révélée; il ne méritait pas d'être cité comme témoin de Hani Ramadan.

Ne pas accepter l'inacceptable

La condamnation à la lapidation d'une femme prétendument adultère suscite et a déjà suscité des réactions mondiales dont les autorités du Nigeria ont dû tenir compte. Le refus de la *charia* se heurte ici à une opposition qui n'est pas le fait du docteur en théologie ou d'organisations habilitées professionnellement pour défendre les droits de l'homme, c'est une protestation de fond, spontanée, sans frontière, qui unit hommes et femmes. Choisir, comme l'a fait Hani Ramadan, le forum du *Monde*, qui est lu par les élites de la francophonie, c'était tenter, en utilisant le prestige international de Genève, de mener une contre-offensive

sur le point vulnérable du fondamentalisme. Mais affirmer que c'est la justice divine qui dirige le bras de la justice pénale ne peut être reçu par l'opinion mondiale; le sectarisme se heurte à la libre ingérence d'hommes et de femmes, non politisés, de toute croyance, qui simplement n'acceptent pas l'inacceptable et qui expriment sans argumentation philosophique ce refus.

Hani Ramadan, peut-il, sans contradiction, défendre publiquement une interprétation de l'Islam radicalement fondamentaliste, avec des conséquences sur le rôle de la femme et la forme de la justice, et participer à l'école genevoise et aux valeurs dont elle se réclame, la laïcité notamment? Il est légitime que le Conseil d'État ait souhaité que la question soit publiquement débattue et qu'une enquête prépare sa décision définitive. ag

La Suisse et les musulmans

Les Ramadan et les Yakin

e dernier recensement fédéral de la population de l'an 2000 nous donne le chiffre de 310 000 musulmans vivant en Suisse dont 30 000 ont la nationalité helvétique. Que veulent dire ces chiffres? A peu près rien. La réponse à la rubrique religion du recensement traduit souvent une référence culturelle plutôt qu'une croyance réelle, sans même parler de la pratique!

Nous ignorons si les Suisses vivant en Iran ou en Arabie saoudite sont considérés avant tout comme des «chrétiens». Si c'est le cas, pour ceux qui se sentent totalement athées, cette référence doit sembler bien pesante. Sans doute en va-t-il de même des «musulmans» vivant en Suisse. Dans les pays voisins, l'immigration en provenance

des pays d'Islam est relativement homogène, soit pour des raisons relevant de l'histoire coloniale, en France ou en Grande-Bretagne avec l'arrivée de Maghrébins et de Pakistanais ou en conséquence de vieilles alliances politiques dont témoigne la présence des Turcs en Allemagne.

Des identités incertaines

Et pourtant, dans ces pays, l'incertitude sur l'identité se reflète aussi dans le vocabulaire. Les «Pakistanais» du Royaume-Uni sont parfois des Indiens musulmans, les «arabes» de France sont généralement des Kabyles, les «Turcs» d'Allemagne sont souvent des Kurdes et les «musulmans» de Suisse sont fréquemment de grands Bosniaques blonds que rien ne

distingue des autochtones.

Le fédéralisme suisse, les tropismes naturels de chaque région linguistique provoquent tout naturellement une immigration hétérogène et totalement éclatée, avec l'apparition d'associations établies à l'échelle du canton et n'ayant guère de représentativité nationale. Cet éparpillement est sans aucun doute un puissant facteur d'intégration en favorisant les ententes locales au détriment des grandes manœuvres nationales.

Le fédéralisme musulman

Les Bosniaques et les Turcs sont plutôt en Suisse alémaniques, les «arabes» plutôt en Suisse romande. Les associations formées dans un groupe linguistique ne débordent que très peu sur l'autre, chacun joue sa partie de manière finalement très helvétique. Avec leur universalisme, leur ouverture sur l'extérieur et leur prétention à tout englober, les frères Ramadan sont finalement très Genevois et les frères Yakin, ces footballeurs d'origine turcs portant fièrement le maillot de l'équipe suisse sont très représentatifs d'un comportement alémanique tourné vers la Heimat. La catégorie «musulmans» n'a sans doute que peu de pertinence dans notre pays, pas plus d'ailleurs que les autres catégories religieuses qui se dissolvent peu à peu dans un univers de dissemblances et de regroupements fluctuants au gré de la géographie, des circonstances et de multiples aléas.